



Avis de Soutenance

Vincent CASTILLO

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La notion de succursale aspects juridiques et fiscaux

Soutenance prévue le **mercredi 10 février 2016** à 14h

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31000 Toulouse
Salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Arnaud DE BISSY	UT1 CAPITOLE	Directeur de thèse
Mme Lise CHATAIN-AUTAJON	Faculté de droit de Montpellier	Rapporteur
M. Arnaud LECOURT	Université de Pau	Rapporteur
M. Olivier DEBAT	UT1 CAPITOLE	Examineur

Mots-clés : Succursale, notion, fiscalité, établissement

Résumé :

Le développement économique de l'entreprise vers un nouveau marché peut se réaliser directement par la création d'une succursale ou indirectement en implantant une filiale. La succursale constitue alors un démembrement de l'entreprise, sans personnalité juridique propre, réalisant une activité dans un lieu distinct du principal établissement. La succursale est un établissement réalisant une activité commerciale, tout en bénéficiant d'une certaine autonomie. Cette autonomie se manifeste par un pouvoir reconnu au gérant dans la gestion des affaires de la succursale. Pourtant, si la définition de la succursale ne pose pas particulièrement de difficulté, la détermination de sa nature juridique et fiscale l'est davantage. La succursale constitue une notion dont les contours s'adaptent mal avec les principes fondamentaux de notre droit. Le degré d'autonomie caractérisant la succursale s'avère complexe à déterminer. Dans l'ordre international, la succursale acquiert une autonomie particulièrement développée notamment au travers du droit fiscal ou du droit bancaire. Au contraire, d'autres disciplines consacrent une autonomie moins aboutie de la notion. Ensuite, la succursale rompt parfois avec des principes fondamentaux de l'unicité de la personne ou l'unicité du patrimoine attachée à la personnalité juridique. À l'image de la succursale, le statut du gérant n'est pas des plus aisés à aborder, à la fois indépendant et assimilé à un salarié, il représente l'« organe » représentant la succursale dans les affaires locales.